

- AVIS -

Conclusion de la convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'un Salon de thé situé à la Maison de Victor Hugo entre Paris Musées et Gérard Mulot SAS;

Suivant délibération du Conseil d'Administration n°36 en date du 4 avril 2018, l'établissement public Paris Musées a conclu le 30 avril 2018 une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un Salon de thé situé à la Maison de Victor Hugo.

La convention a été signée le 30 avril 2018 par Madame Delphine LEVY, Directrice Générale de Paris Musées, agissant par délégation de la signature de Monsieur Bruno JULLIARD, Président du Conseil d'Administration, prévue par arrêté du 18 juin 2014 publié au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris en date du 27 juin 2014.

La convention est consultable au service mécénat et activités commerciales - Direction du développement des publics, des partenariats et de la communication de Paris Musées, 27 rue des Petites-Écuries à Paris (75010), sur demande, par téléphone au 01 80 05 40 74 aux heures suivantes 10h – 17h. Elle est également consultable en en faisant la demande par courrier à l'adresse précitée.

La validité de la convention peut être contestée devant le Tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 Paris cedex 04 - téléphone : 01.44.59.44.00 - télécopie : 01.44.59.46.46 - courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr) par tout tiers, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.